

Formation pour l'agrément de Piégeur Agréé



Objectifs :

Apprendre les techniques de piégeage en fonction des espèces, tout en respectant la législation en vigueur pour la régulation des espèces nuisibles.

Cette formation est obligatoire pour la pratique du piégeage et un agrément est délivré à l'issue de cette formation.

Intervenants :

FDC34 et Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA34)

Contact :

Ludovic AYMARD 04 67 42 12 28/
06 16 97 74 68

Déroulement :

Formation réalisée sur deux jours (vendredi et samedi).

- Présentation de la biologie des espèces
- Règlementation liée à la pratique du piégeage
- Techniques de piégeage et présentation des différentes catégories de pièges

Infos pratiques :

Deux formations sont programmées chaque année, l'une en hiver et l'autre au printemps. Les candidats peuvent être inscrits soit par le biais de la société de chasse soit en candidat libre.

Prévoir des repas tirés du sac pour le vendredi et le samedi.

Age requis :

15 ans

Nombre de places :

Limité à 70 personnes par session.

Lieux :

FDC34 de Saint-Jean-de-Védas ou autre lieu.

Tarifs :

Formation gratuite.

Perfectionnement au piégeage :

Des formations de perfectionnement pourront être organisées en fonction de la demande.